

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- ⇒ Pour répondre aux attentes sociétales et aux exigences de la loi EGalim (restauration collective)
- ⇒ Pour accéder à des marchés alimentaires (contrats avec opérateurs économiques lait, viande, céréales)

- ⇒ Pour concilier agriculture et environnement
- ⇒ Pour identifier et valoriser les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement
- ⇒ Pour garantir une traçabilité totale des pratiques
- ⇒ Pour amorcer la transition agro-écologique des exploitations (plan biodiversité)

Janvier 2022

[www.hapy.chambre-agriculture.fr](http://www.hapy.chambre-agriculture.fr)

  
AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTES-PYRÉNÉES

AGRO-ÉCOLOGIE  
PRODUISONS  
AUTREMENT



# LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



## Se décline en 3 niveaux progressifs

### 1 Niveau 1

- ↳ Niveau de base : étape transitoire pour accéder aux niveaux 2 ou 3
- ↳ Respect des exigences environnementales de la conditionnalité des aides => Bilan conditionnalité validé par un organisme habilité au titre du SCA (Système de Conseil Agricole) : la CDA65
- ↳ Evaluation du niveau 2 ou 3

### 2 Niveau 2

- ↳ Démarche d'obligation de moyens, basée sur un référentiel de 16 exigences à mettre en place
- ↳ Approche individuelle ou collective (reconnaissance de démarches environnementales)
- ↳ Validation par un organisme certificateur agréé

### 3 Niveau 3 : Le plus haut niveau HVE (Haute Valeur Environnementale)

- ↳ Démarche d'obligation de résultats mesurés par des indicateurs de performances environnementales
- ↳ Certification par un organisme agréé :
  - permet l'utilisation du logo
  - dure 3 ans
- ↳ HVE
  - Crédit d'impôt (Plan de relance)
  - Activation Eco-Régime (PAC 2023)
  - Exemption du CSP (Conseil stratégique phyto)
  - Conditions d'accès au marché (peut être «imposé» pour vos acheteurs)
  - Majoration de la DJA



## Une démarche :

- ↳ Volontaire et implicante
- ↳ Accessible à tous
- ↳ Progressive (démarche de progrès)
- ↳ Systémique (concerne l'ensemble de l'exploitation)

## Qui repose sur 4 domaines environnementaux :

### Engagements sur :

- ↳ La protection de la biodiversité
- ↳ La stratégie phytosanitaire
- ↳ La gestion de la fertilisation
- ↳ La gestion de la ressource en eau

**Nota : l'appellation «Certifié HVE» renvoie exclusivement vers le niveau 3**

# OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées vers la certification environnementale

## EN FORMATION



### **SE PREPARER À LA CERTIFICATION HVE**

*(2,5 jours de formation + pré-audit individuel)*

#### **Pour**

- ⇨ S'approprier la notion de certification environnementale,
- ⇨ Intégrer les différentes exigences des paliers successifs,
- ⇨ Calculer les indicateurs au niveau de son exploitation,
- ⇨ Analyser si la certification HVE est une stratégie souhaitable pour l'entreprise,
- ⇨ Engager une réflexion globale sur l'évolution des pratiques agricoles : alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, gestion raisonnée de la fertilisation, pratiques économes en eau pour l'irrigation,...
- ⇨ Pouvoir se présenter à un organisme certificateur en vue de la certification HVE ou mesurer les écarts et identifier un plan d'actions d'évolution des pratiques.

## EN PRESTATION



### **SE FAIRE ACCOMPAGNER**

- ⇨ Pour démarrer sa démarche de certification en approchant le niveau 1 (Attestation du Système de Conseil Agricole pour le bilan conditionnalité)

ou

- ⇨ Pour se préparer individuellement à la certification HVE



## CONTACT

Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

**Agence Adour et Gaves**  
05.62.34.87.40

**Agence Côteaux 3 Vallées**  
05.62.39.79.51



**chambredagriculturehautespyrenees**

**[www.hapy.chambre-agriculture.fr](http://www.hapy.chambre-agriculture.fr)**



Logo pour l'exploitation  
certifiée HVE



Logo pour les produits  
issus d'une exploitation  
certifiée HVE